



## DELIBERATION N° 2024-011

**OBJET : Budget : Budget primitif 2024 - Investissements**

Le **19 mars 2024 à 17h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **27 février 2024**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **11** – Pouvoirs : **0** - Votants : **11**

**Présents** : Jean-François CASSIER, Président, Alphonse BELLONTE, Stéphane CREGUT, Sébastien DUBOURG, Bertrand GOIMARD, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Henri VALETTE.

**Excusés** : Joffrey CHALAPHY, François CONSTANTIN, Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Marine - Alice POIZOT, Amandine RANC, Patrick SEBY, Pierre SIMON.

**Secrétaire de séance** : Luc STELLY, Directeur.

\*\*\*\*\*

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver les investissements pour l'année 2024 proposés ci-après :

• **Immobilisations incorporelles :**

Des évolutions pour le site Internet pour un montant de 15 000 € (tranche conditionnelle du marché en cours)

• **Immobilisations corporelles :**

- Acquisition du bâtiment qui accueille la plateforme logistique à Besse pour un montant de 350 000 €
- Acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion pour remplacer le véhicule de service affecté au Bureau de Tourisme de La Bourboule. Montant = 22 000 €
- Renouvellement de matériel informatique et achat d'écrans pour diffuser Sancy TV pour un montant de 19 363.86 €
- Acquisition de mobilier pour les bureaux en rénovation pour un montant de 15 000 €
- Réalisation de panneaux d'informations pour les communes non classées pour un montant de 20 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les investissements proposés ci-dessous pour l'exercice 2024

**Pour : 11 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,  
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 25/03/2024

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication